

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet du règlement numéro **RCA08-08-0001-163** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et du projet de règlement **RCA08-08-0003-28** sur la régie interne des permis et des certificats, **adoptés le 8 août 2023**. Cette assemblée aura lieu le **23 août 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-163** a pour objet de modifier le règlement numéro RCA08-08-0001 afin de clarifier des ambiguïtés relevées dans le libellé de certains articles et d'ajuster certaines dispositions recensées au cours des dernières années qui posent un problème d'application ou nécessitent une mise à jour en raison des divers changements contextuels. Ce règlement permet également d'actualiser certaines normes désuètes et de corriger des erreurs de transcription.

Ces dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire et touchent à l'ensemble de l'arrondissement.

Le projet de règlement numéro **RCA08-08-0003-28** a pour objet de modifier le règlement RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et des certificats afin d'y intégrer la modification des exigences relatives aux permis de lotissement, l'ajout de délais de validité pour différents certificats d'autorisation ainsi que l'instauration d'un délai de validité pour les demandes de PIIA approuvées.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le premier projet et projet de règlement sont disponibles pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 14 août 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement